

L'État s'attaque aux privilèges des footballeurs

► Le football professionnel bénéficie d'un abattement de 70 millions au niveau de l'ONSS, et quasiment autant sur le plan fiscal
 ► Le gouvernement exige un ajustement. Les discussions vont bon train, entre justice sociale et peur du vide...

Les millionnaires du sport doivent-ils être taxés (impôts et lois sociales) comme vous et moi ? Cela semble tomber sous le sens, mais ce n'est pas le cas. Et ça va changer...

Même si l'idée était déjà dans l'air, le « footbelgate » a déclenché la révolution voulue par Maggie De Block (ministre Open VLD des Affaires sociales) et Kris Peters (CD&V, ministre fédéral de l'Emploi et de l'Économie), qui ont prié la Pro League de faire des propositions « allant dans le bon sens ». Des réunions entre tous les partenaires (politiques, syndicats, monde du sport) se succèdent. Il y en avait une hier, la prochaine est fixée au 12 mars. Mais le processus peut prendre des mois, et on vote en mai...

1 Les joueurs pourraient payer 1.766 euros de lois sociales, au lieu de 885...

De quoi parle-t-on ? En fait, une loi de 2008 accorde certaines faveurs aux sportifs professionnels, tant pour l'ONSS que pour le pré-

compte. Une « ristourne » évaluée à 70 millions au niveau de l'ONSS, et entre 50 et 70 millions pour le fisc ! Un travailleur « normal » gagnant par exemple 3.498 euros brut par mois paie grosso modo (en fonction de sa situation familiale) 456 euros d'ONSS plus 870 euros de précompte. Un footballeur de D1A, dont le salaire moyen est de 28.333 euros brut par mois, ne règle actuellement que... 885 euros d'ONSS, grâce à un plafond fictif fixé à 2.326 euros de salaire, pour tous les sportifs. Et c'est la même somme s'il gagne 100.000 euros par mois. Quant au précompte du sportif à charge de l'employeur, 80 % du salaire en sont exonérés, à charge pour le club d'utiliser l'argent économisé pour la formation des jeunes. Ce qui n'est pas toujours le cas...

2 La Pro League ouvre des pistes mais défend aussi la spécificité du football

À l'avenir, selon la proposition de la Pro League, le plafond concernant l'ONSS serait doublé (à 4.638 euros), la retenue passant de 885 à 1.766 euros. Ce qui resterait

quand même peu puisqu'un travailleur lambda gagnant 28.333 euros brut par mois, paie, lui, 3.703 euros d'ONSS (plus 12.389 euros de précompte)... Quant à la part contributive de nos clubs, pour l'ONSS, elle est de 45.347 euros pour un salaire annuel de 650.000 euros. Là aussi, ça devrait changer...

La Pro League se dit consciente de la nécessité de revoir le système. Mais elle sort aussi quelques arguments pour limiter la casse, comme la réussite des Diables rouges dont un grand nombre furent formés par nos clubs ; les 669 millions d'euros de valeur ajoutée du football dans l'économie du pays, et des lois sociales encore moins élevées pour les footballeurs dans d'autres pays. En effet, pour ce fameux salaire annuel de 650.000 euros pour lequel nos clubs versent 45.347 euros à l'ONSS (avec le nouveau plan de la Pro League, ce serait désormais 52.523 euros), c'est seulement 28.935 euros en Italie, 15.017 euros en Espagne, 10.354 euros aux Pays-Bas, 6.779 euros en Alle-

magne et... 0 euro en Tchéquie !

3 Les petits clubs et les autres sports ne sont pas nécessairement en phase

Avant de trouver un accord avec les autorités, il faudrait aussi que le monde du sport s'accorde. Les clubs de foot de D1B ont déjà calculé que, même avec la nouvelle donne, un joueur gagnant un million d'euros par an ne paierait que 2 % de son salaire à l'ONSS (1.766 fois douze, soit 21.192 euros), tandis qu'un joueur gagnant 60.000 euros annuels verrait son salaire amputé de 35 %. Quant aux autres sports (moins impactés vu que les salaires y sont moindres), le volley réclame 0 euro d'ONSS en dessous de 2.327 euros mensuels, le cyclisme serait assez en phase avec la Pro League et le basket se tâte...

Le bon sens, tant pour l'ONSS que pour le fisc, prônerait sans doute un taux progressif, plutôt qu'un plafond absolu.

Et, dans un monde idéal, tous les contribuables seraient logés à la même enseigne. Mais ce monde-là existe-t-il ? ●

PHILIPPE DEWITTE